



PROCÈS-VERBAL COMMISSION RÉGIONALE FUTSAL

Réunion	Réunion électronique du 30/05/2026
Présidente	Nathalie GERARD
Présents	Franck CLAUSS, Christian LOUIS, Djamel GUESMIA, Vito DI BENEDETTO, Michael TELCH, Patrice GRETHEN

1) FUTSAL R1

La Commission régionale FUTSAL,

-Après étude de la situation des accessions au championnat Régional 1 FUTSAL pour la saison 26/27, décide

-de ne pas mettre en place de matchs de barrage d'accension

-de faire accéder un club par territoire au championnat R1 FUTSAL 26/27

-de reporter d'une saison le passage à 10 équipes dans le championnat R1 FUTSAL.

Les clubs accédants sont les suivants :

Alsace : ERSTEIN FUTSAL *

Lorraine : LE THOLY FUTSAL

Champagne Ardenne : accédant à déterminer à l'issue du match de barrage prévu le 6 juin.

* *La commission doit également étudier le cas du Sporting qui devrait « laisser ses droits sportifs » à Neuhof United. La commission demande à avoir le PV validant ces faits.

2. Engagement des équipes dans les compétitions LGEF 2026/2027

La commission va envoyer un courrier de la Ligue qui sera adressé aux clubs concernés au cours de la semaine du 1er juin 2026 afin de procéder aux engagements ou renouvellement dans les compétitions suivantes :

- Championnat Seniors R1 Futsal Masculin ;
- Championnat Seniors R1 Futsal Féminin ;
- Championnat U18 R1 Futsal (création)

3. Organisation de la commission et développement du Futsal

Une réunion associant la commission régionale Futsal et C. SOLLNER sera programmée durant la première quinzaine de juin.

Cette réunion aura notamment pour objectifs :

- De finaliser les modalités d'organisation des compétitions Futsal pour la saison 2026/2027 ;

- De préparer la mise en place d'une réunion d'information et d'échanges avec les clubs.

Les présentes décisions de la Commission Régionale FUTSAL de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 54250 Champigneulle Cedex ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

La Présidente,
Nathalie GERARD